1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Advantage Heart Spot On / Imidacloprid 10% / Ivermectin - Bulk

Utilisation : médicament vétérinaire, inachevé

Société
BAYER SANTE Division Animal Health
13, rue Jean Jaurès
F-92807 PUTEAUX CEDEX

Tél.: 01.49.06.50.00
Mail: bah-fds-france@bayer.com

En cas d'urgence: 01.45.42.59.59 (ORFILA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif

Dangereux pour l'environnement

Nocif par inhalation et par ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Benzylalkohol
Concentration [% en poids] >= 50 - <= 100
No.-CAS: 100-51-6
Nom du CAS: Benzenemethanol
No.-EINECS: 202-859-9
No.-Index: 603-057-00-5
Classification: Xn, R20/22

Propylencarbonat
Concentration [% en poids] >= 10 - < 20
No.-CAS: 108-32-7
Nom du CAS: 1,3-Dioxolan-2-one, 4-methyl-
No.-EINECS: 203-572-1
No.-Index: 607-194-00-1
Classification: Xi, R36

Imidacloprid
Concentration [% en poids] >= 0,1 - < 10
No.-CAS: 138261-41-3
Nom du CAS: 2-Imidazolidinimine, 1-((6-chloro-3-pyridinyl)methyl)-N-nitro
Synonymes: CONFIDOR TECHN., Preventol TM
No.-Index: 612-252-00-4
Classification: Xn, R22 Xn, R22 N, R50-R53 R52

Ivermectin
Concentration [% en poids] >= 0,0025 - < 0,25
No.-CAS: 70288-86-7
Nom du CAS: Ivermectin
No.-EINECS: 274-536-0
Synonymes: 22,23-Dihydroavermectin B1
Classification: R21 T, R25 N, R50

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation: Transférer la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: N'importe lequel

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Gaz chlorhydrique oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations: Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage: Recouvrir le produit déversé avec un matériau qui fixe les liquides (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, hybilate). Ramasser par un moyen mécanique et verser dans des récipients étiquetés, pouvant se fermer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Stockage:
Pour le stockage il faut prévoir des entrepôts appropriés offrant des capacités d' emmagasinage suffisantes. Lors de la manipulation, respecter les règlements officiels pour éviter la pollution de l'eau par le produit.

Classe de stockage VCI: 10

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire:
Protection respiratoire conseillée: masque intégral avec filtre ABEK-ST (ABEK-P3)

Protection des mains:
Protection des mains: Gants de protection contre les produits chimiques en Baypren, Nitril caoutchouc ou PVC porter
Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination. Conseil: Elimination des gants après une utilisation unique.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène:
Respecter les règles de pureté (GMP) valables pour la fabrication des médicaments!

Les autres mesures protectives:
Porter un équipement de protection adéquat.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	liquide

Couleur:	havane	
Point/intervalle de fusion:	< -60 °C	ISO 3016
Point/intervalle d'ébullition:	206 °C	DIN 53171
Densité:	1,098 g/cm3 à 20 °C	DIN 51757
Pression de vapeur:	3 hPa à 20 °C	EC A.4
	7 hPa à 50 °C	EC A.4
	8 hPa à 55 °C	EC A.4
Viscosité, dynamique:	7,013 mPa.s à 20 °C	DIN 53019/1
Viscosité, cinématique:	6,393 mm2/s à 20 °C	DIN 51562
Temps d'écoulement:	< 30 s à 20 °C à 3 mm buse	OSI 2431
Miscibilité à l'eau:	partiellement miscible à 15 °C	
pH:	donnée non disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	donnée non disponible	
Point d'éclair:	98 °C	ISO 2719
Température d'inflammabilité:	405 °C	DIN 51794
Limites d'explosivité:		
Benzylalkohol	supérieure: 13 %(V) / inférieure: 1,3 %(V)	
Propylencarbonat	supérieure: 14,3 %(V) / inférieure: 1,8 %(V)	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter: donnée non disponible

Matières à éviter: donnée non disponible

Réactions dangereuses: Aucun à notre connaissance.

Décomposition thermique:
donnée non disponible

Produits de décomposition dangereux:
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Gaz chlorhydrique, oxydes d'azote (NOx), Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Autres informations sur la toxicité:
Benzylalkohol
Absorption par la peau possible

En cas d'inhalation: irritations, Insuffisance respiratoire, Toux

En cas d'ingestion: Vomissements, Nausée, Irritation des muqueuses, après ingestion, dans la bouche, le pharynx, l'oesophage et le tube digestif

Toxicité systémique: maux de tête, Nausée, Troubles du systéme nerveux central, Convulsions, Perte de conscience, l'arrêt de la respiration

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50 rat : 1.200 - 1.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation:
Imidacloprid
CL50 rat: > 5,323 mg/l, 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403
Dust

CL50rat: > 69 mg/l, 4 h
aérosol

Toxicité aiguë par pénétration cutanée:
DL50 rat: > 4.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
Ivermectin
DL50 intrapéritonéale rat: env. 55 mg/kg

DL50 intrapéritonéale souris: env. 30 mg/kg

Irritation de la peau:
lapin
Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux:
lapin
Résultat: Irritation modérée des yeux

Sensibilisation:
Imidacloprid
Sensibilisation cutanée cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée:
Ivermectin

Génotoxicité in vitro:
Benzylalkohol
Test de Ames
Résultat: négatif

Imidacloprid
Test de Ames
Résultat: négatif

Ivermectin
Test de Ames
Résultat: négatif

Effet pharmaceutiques:

Imidacloprid
Insecticide

Ivermectin
vermifuge

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Conseils généraux:
Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

Toxicité pour le poisson:
Benzylalkohol
Toxicité aiguë pour les poissons: 10 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Lepomis macrochirus (pomotis à bandes noires) Durée de l'essai: 96 h

Imidacloprid
Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 280 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Cyprinus carpio (Carpe) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 211 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 237 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus (Ide) Durée de l'essai: 96 h

Ivermectin
Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 0,003 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée de l'essai: 48 h

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 0,0048 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Lepomis macrochirus (pomotis à bandes noires) Durée de l'essai: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:
Benzylalkohol
CE50 400 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna Durée de l'essai: 24 h

Imidacloprid
CE50 85 mg/l
Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna Durée de l'essai: 48 h

Ivermectin
CE50 0,000025 mg/l
Durée de l'essai: 48 h

Toxicité pour les algues:
Imidacloprid
CE50 > 100 mg/l
test effectué sur: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

CE50 > 10 mg/l
test effectué sur: Desmodesmus subspicatus (algue verte) Durée de l'essai: 72 h

Ivermectin
NOEL >= 10 mg/l
Durée de l'essai: 14 d

Toxicité pour les bactéries:
Benzylalkohol
CE50 71,4 mg/l
test effectué sur: Photobacterium phosphoreum
Durée de l'essai: 0,5 h

Imidacloprid
CE50 > 10.000 mg/l
test effectué sur: bactéries de boue actives
Méthode: OECD TG 209

Bioaccumulation:
Imidacloprid
Faible potentiel de bioaccumulation

Ivermectin
Ne montre pas de bioaccumulation.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Evacuer vers une installation d' incinération appropriée à émanations polluantes restreintes.

Les récipients vides non nettoyés sont à traiter comme les matières qu'ils ont contenues.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

UN Numéro	:	3082
Description des marchandises	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Ivermectin)
Groupe d'emballage	:	III
Numéro d'identification du danger	:	90

Dangerous goods labels	:	9

ADNR

UN Numéro	:	3082
Description des marchandises	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Ivermectin)
Groupe d'emballage	:	III
Numéro d'identification du danger	:	90
Dangerous goods labels	:	9

IATA

UN Numéro	:	3082
Description des marchandises	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Ivermectin)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Dangerous goods labels	:	9
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	914
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	914

IMDG

UN Numéro	:	3082
Description des marchandises	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Ivermectin)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes IMDG	:	9
Polluant marin	:	non

Règlement relatif aux produits conditionnés en petite quantité selon Chapitre 3.4 des règlements RTMD-R/RID/ADR.

Autres informations	:	Combustible Sensible au gel à partir de 0 °C Tenir à l'écart des denrées alimentaires

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage conforme à la directive 1999/45/CE (préparation) et ses modifications et amendements
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

100-51-6	Benzylalkohol

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Législation nationale

Classe de contamination de L'eau (Allemagne): WGK 2 (pollue l'eau)
VwVwS (German Regulation) le supplément 4

Les directives et notices suivantes de la Caisse professionnelle de l'industrie chimique: M 053 / BGI 660 ("Mesures de sécurité et d'hygiène lors de la manipulation des substances dangereuses"), M 057 / BGI 754 ("Consignes de sécurité pour la manipulation des matières dangereuses dans l'industrie pharmaceutique ")

Autres réglementations: TRGS 500: Précaution : Moins de normes

Maladies Professionnelles (R-463-3, France)**:** Articles L 461-1 à L 461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire demploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail : tableau(x) des maladies professionnelles : 15 15 bis 65 84 Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale . oui Loi du 19 juillet 1976 et décret dapplication du 21 septembre 1977, relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature susceptible (s) d être pris en compte : 1000-A 1172 Consulter la DRIRE.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou

considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.